

New deal transfrontalier

Par Christine BERTRAND

Présidente MEDEF Meurthe et Moselle, présidente déléguée MEDEF Grand Est

Les échanges en matière d'emploi et de main-d'œuvre avec les pays frontaliers, à la fin 2018, représentaient des flux correspondant à 100 300 Lorrains travaillant au Luxembourg, 16 300 en Sarre ou en Rhénanie Palatinat et 4 000 en Wallonie. Les chiffres prospectifs indiquent une croissance de 25 à 30 000 emplois d'ici 12 à 15 ans.

Si ces emplois sont importants pour nos territoires, notamment après la grande vague de désindustrialisation qui a suivi la grave crise de la sidérurgie, les distorsions en matière de charges sociales et de fiscalité posent aujourd'hui de réels problèmes.

Les enjeux économiques aujourd'hui majeurs deviendront vitaux d'ici à 2030 au regard des projections démographiques.

Nos entreprises, poumons de l'économie de nos territoires lorrains, ont un urgent besoin de disposer de solutions concrètes. Elles ne peuvent plus attendre, c'est pourquoi les syndicats patronaux, que sont les MEDEF 54 et 57, et la branche professionnelle majeure, qu'est l'IUMM Lorraine, ont souhaité participer à l'élaboration de ces réponses en s'inscrivant dans le débat au travers de propositions réalistes et réalisables. Car si aucune des mesures envisagées ne devaient voir le jour rapidement, le déficit de main-d'œuvre sur nos territoires lorrains mettrait en danger notre économie locale.



Figure 1 : Le sillon lorrain.

Pour parfaitement appréhender le contexte transfrontalier du territoire lorrain, il convient sans aucun doute de procéder à quelques rappels importants. En effet, pour un Français lambda, il est souvent difficile de se représenter concrètement le territoire très spécifique qu'est la Lorraine, ancienne région qui, depuis 2016, a été intégrée dans la région Grand Est suite à l'adoption de la loi NOTRe.

La Lorraine est composée de 4 départements : la Meurthe et Moselle, la Moselle, la Meuse et les Vosges. Parmi

ces 4 territoires, 3 ont des frontières : la Meuse (avec la Belgique et le Luxembourg), la Meurthe et Moselle (avec le Luxembourg) et la Moselle (avec le Luxembourg et l'Allemagne). Ce positionnement géographique intègre de fait ces territoires dans un écosystème économique et démographique très complexe. La population et l'économie de nos territoires lorrains et des pays frontaliers sont interdépendants les uns des autres. Mais cette interdépendance peut alternativement être positive, puis négative.

En effet, pendant la difficile période de désindustrialisation qu'a connue la Lorraine, de nombreuses entreprises de production ont disparu et leurs emplois directs et indirects avec elles. Mais de façon concomitante, des pays comme le Luxembourg et, dans une moindre mesure, l'Allemagne, ont connu une croissance continue qui nécessitait un surcroît de main-d'œuvre. Par conséquent, c'est assez naturellement qu'un nombre sans cesse croissant d'actifs lorrains sont allés offrir leurs compétences et leur force de travail à ces pays limitrophes, pouvant ainsi travailler à l'étranger tout en restant à proximité de leur domicile et donc résident français et en bénéficiant de salaires élevés en rapport avec l'essor économique de ces pays limitrophes.

Ce mouvement pendulaire quotidien d'actifs français vers l'étranger a été perçu positivement par tous les acteurs locaux, car il permettait d'atténuer fortement les effets de la décline économique de notre région. Il a même été

	France (151h67/mois)	Luxembourg (173h/mois)	Comparaison
Salaire avec charges (<i>coût entreprise</i>) (1)	3 910,86	3 077,19	+ 27 % de coûts additionnels pour l'entreprise française.
Charges sociales patronales	1 210,86	377,19	Charges françaises multipliées par 3,2.
Salaire brut	2 700,00	2 700,00	
Charges sociales salariales	803,96	329,42	Charges française multipliées par 2,4.
Salaire Net imposable	1 896,04	2 187,15	
Net à payer au salarié	1 746,80	2 291,59	
Total taxes/impôts/SS (1)-(2)	2 315,86	785,60	145 % du revenu net en France Contre 34 % du revenu net au Luxembourg.
Salaire net après IR (2)	1 595,00	2 291,59	Un gain en termes de revenu net de 43 % pour le « salarié luxembourgeois ».

Figure 2 : Données brutes extraites de deux feuilles de paie (salaire identique de 2 700 € bruts), celle d'un travailleur métropolitain et celle d'un Français travaillant au Luxembourg.

longtemps encouragé par des décisions politiques locales fortes, comme le développement de formations en langues anglaise, allemande et même luxembourgeoise, que ce soit dans le cadre de la formation initiale, mais aussi, et surtout, dans celui de la formation professionnelle continue. Mais cet encouragement s'est également traduit par la construction d'infrastructures de transport (voies ferroviaires, aménagements routiers...), ainsi que par la création d'une entité de gouvernance transnationale, nommée « Grande Région ».

Durant plus de trente ans, cet écosystème et cette interdépendance pouvaient être considérés comme mutuellement profitables : les pays frontaliers, au premier rang desquels le Luxembourg, bénéficiaient de la main-d'œuvre française dont ils avaient besoin en tant que nécessaire variable d'ajustement dans le contexte de forte croissance qu'ils connaissaient. De leur côté, les territoires lorrains limitaient les effets sur le chômage.

Malheureusement, depuis près de dix ans, ce phénomène vertueux ne l'est plus pour nos territoires français. En effet, notre industrie a entre-temps fait sa mutation ; d'autres secteurs d'activité ont ainsi pu émerger et depuis peu la croissance repart. Or, qui dit croissance des entreprises, dit besoin de main-d'œuvre. Dans ce contexte économique nouveau, le statut quo avec les pays frontaliers ne peut plus être maintenu. Non seulement il pénalise nos entreprises qui peinent à trouver des collaborateurs pour accompagner leur développement, mais ce phénomène, qui est devenu dramatique, va s'accroître de façon presque exponentielle d'ici à 2030.

Alors pourquoi doit-on s'attendre à une aggravation quasi inéluctable de ce phénomène ? D'abord et avant tout pour deux raisons : les territoires de la « Grande Région »

connaissent et vont connaître encore plus demain un fort déficit démographique de jeunes actifs. Par « déficit », il faut comprendre que cette croissance démographique sera loin de couvrir les besoins des entreprises. La concurrence entre les économies luxembourgeoise, française, allemande et belge (et donc leurs entreprises respectives) va devenir sévère. Aujourd'hui, elle est déjà importante et tourne très largement en la défaveur des entreprises lorraines.

À ce stade de mon propos, il est nécessaire de préciser quelle est la nature de cette concurrence que je qualifierai de socialement déloyale et installée au cœur même de l'Union européenne.

Les actifs lorrains vont facilement travailler à l'étranger, principalement au Luxembourg, pour des raisons salariales. Pour comprendre cette attirance, j'ai besoin ici de donner quelques chiffres de comparaison : pour un salaire brut identique de 2 700 €, un salarié travaillant au Luxembourg perçoit une rémunération nette supérieure de 43 % à celle perçue en France.

Dans ce contexte, il est aisé de comprendre pourquoi plus de 100 000 Lorrains se rendent chaque jour au Luxembourg pour y travailler.

Mais alors pourquoi une telle différence de salaire ? Pour le comprendre, il faut procéder ici à une comparaison entre la situation d'une entreprise française et celle de son homologue luxembourgeoise en termes de fiscalité et de coût du travail (cotisation et charges sociales).

Pour un salaire brut identique de 2 700 € et sur la base de 35 heures de travail par semaine, le coût d'un salarié est 27 % plus élevé en France qu'au Luxembourg. Rapporté à l'heure travaillée, le surcoût pour l'entreprise française est de 45 %. À salaire brut équivalent, un salarié travaillant au

Luxembourg perçoit une rémunération nette supérieure de 43 % à celle perçue en France.

À cet état de fait, il convient d'ajouter une distorsion additionnelle : l'impact financier des allocations familiales versées aux Français. Un salarié français ayant trois enfants à charge qui travaille au Luxembourg perçoit un montant net après IR (impôt sur le revenu) supérieur de 93 % à celui figurant sur la feuille de paye de son homologue français travaillant en France.

Par conséquent, et malgré leur volonté de rogner sur leur marge pour pouvoir proposer de meilleurs salaires, nos entreprises se voient dans l'impossibilité de concurrencer les salaires versés dans les pays limitrophes et donc de redevenir attractifs auprès de bon nombre d'actifs lorrains, notamment les plus qualifiés. Nous sommes ici clairement dans une situation de déséquilibre de marché (celui de l'emploi). En effet, les entreprises de la Grande Région (françaises, luxembourgeoises, belges et allemandes) ne sont pas soumises à la même fiscalité, elles ne peuvent et souvent ne veulent pas agir pour l'harmoniser. Ce sont des décisions relevant des gouvernements nationaux, dans une Union européenne qui peine à entamer ce chantier d'une harmonisation sociale et fiscale actuellement en débat à l'Assemblée nationale (sujet porté par la députée de Meurthe et Moselle, Carole Grandjean). Nos territoires et nos entreprises se trouvent donc au cœur d'une problématique de plus en plus souvent évoquée lorsque l'on aborde la question des échecs de la construction européenne, une question qui a encore été mise en avant lors des dernières élections.

Pour sauver l'« équilibre » précieux et fragile (au sein de la Grande Région) que représentent les relations économiques constructives établies avec les pays voisins, il apparaît nécessaire d'œuvrer en faveur de l'instauration d'une concurrence économique tolérable pour les entreprises et d'une fiscalité tenable pour les collectivités locales françaises.

Sur nos territoires, plusieurs solutions sont envisagées depuis de nombreuses années, et certaines sont portées avec force par nos élus locaux. Il ne s'agit pas ici de toutes les évoquer, mais de rappeler les principales afin de bien comprendre la position et les solutions portées par le MEDEF 54. Ainsi, il me paraît utile de revenir sur trois projets qui ne s'opposent en rien, même s'ils reposent sur des approches totalement différentes.

Pour pouvoir faire face aux besoins croissants de leurs habitants et à la disparition de la taxe d'habitation, il faut que les collectivités locales puissent disposer de plus de ressources.

C'est pourquoi certains élus portent le projet de la « compensation fiscale ». Ce principe repose sur le versement par les pays frontaliers d'une compensation financière aux collectivités locales françaises qui se voient pénalisées par la non-perception des ressources d'impôts sur les actifs résidant en France, mais travaillant et cotisant à l'étranger. Cela crée un déséquilibre, puisque cette fuite d'actifs entraîne moins de rentrées financières, alors que, dans le même temps, on constate un accroissement des besoins

en services locaux dans les zones résidentielles. Il est à noter que le principe de cette compensation est déjà en application avec la Suisse, et ce depuis 1973.

Cependant, le MEDEF 54 ne souhaite pas porter cette approche pour deux raisons. Tout d'abord, parce que cette piste, longtemps explorée par les élus locaux, semble être une voie sans issue face à l'opposition catégorique des États luxembourgeois et allemand. Or, pour s'appliquer, une telle solution nécessite un accord entre les différents gouvernements de chaque État ; or, les négociations engagées n'en prennent pas le chemin. La récente adoption de la convention fiscale France-Luxembourg semble encore le prouver.

Mais surtout, parce que le MEDEF, s'il ne s'oppose pas à cette idée, considère que ce n'est pas à lui de la porter. En effet, ce qui engage notre organisation, c'est avant tout la défense des intérêts des entreprises. C'est là que nous sommes attendus, c'est donc sur ce champ que nous portons nos efforts.

Depuis plusieurs années, le MEDEF 54 est très engagé sur les problématiques transfrontalières auxquelles font face les entreprises de son territoire. Depuis 2017, les rencontres se sont multipliées associant différents acteurs : élus locaux, chefs d'entreprise français, représentants des patronats belge, luxembourgeois et allemand. Ce fut d'ailleurs le thème de la conférence de prestige organisée par le MEDEF 54 en octobre 2018, en présence du président de Business Europe, Monsieur Pierre Gattaz, et de représentants des syndicats patronaux luxembourgeois, belges et allemands.

Parallèlement à ces moments d'échanges publics et de confrontation d'idées, le MEDEF 54 a développé des actions concrètes dans le cadre du programme EURES relatif à l'emploi transfrontalier, des actions visant plus précisément à favoriser les échanges de main-d'œuvre dans une logique de coopération constructive. Ces actions ont pour premier objectif de faire ressortir les expériences positives d'échanges, mais aussi d'une concurrence équilibrée.

Or, depuis quelques mois, le MEDEF 54 a souhaité capitaliser sur l'ensemble de ses initiatives et actions pour tenter de porter la voix des entreprises de son territoire directement à l'échelon national. En effet, les enjeux de main-d'œuvre sont devenus préoccupants pour les entreprises de Meurthe et Moselle, et plus largement lorraines.

Ainsi, en tant que présidente d'un MEDEF territorial et membre du conseil exécutif du MEDEF national, j'ai établi plusieurs contacts avec les services du ministère de la Cohésion des territoires, ceux du Premier ministre et, plus récemment, avec ceux du ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Ces efforts n'ont pas été vains, puisque j'ai obtenu un rendez-vous à Bercy, le 14 juin dernier. La problématique étant Lorraine, j'ai souhaité être accompagnée d'une délégation forte pour porter la voix de toutes nos entreprises. J'ai ainsi eu la chance d'être accompagnée du MEDEF 57, du MEDEF Grand Est et de l'IUMM Lorraine. Cette rencontre a été fructueuse, puisqu'un travail a été engagé pour développer le projet de « zone de transition fiscale ».

Pour permettre aux entreprises lorraines d'accroître leur attractivité salariale, la seule voie possible est de réduire l'impact de la fiscalité et des charges sociales, qui sont un poids trop lourd pour nos entreprises incluses dans un écosystème transfrontalier. On l'a vu précédemment, il n'est pas envisageable de courir après une chimère qui serait celle d'une harmonisation fiscale et sociale à l'initiative de nos voisins. De plus, il apparaît tout aussi chimérique d'obtenir une baisse drastique et rapide de la fiscalité sur tout le territoire français ; cela ferait en effet peser un poids trop important sur le budget de l'État.

C'est pourquoi, une voie médiane doit être trouvée : celle de l'instauration d'une « zone de transition fiscale ».

Comme l'a exprimé le Président de la République le 26 février 2019 devant les maires de la région « Grand Est », la seule façon durable de résister à cette pression ⁽¹⁾ – qui se répercute sur les infrastructures de transport et l'offre d'équipements publics – réside dans la création de zones de transition fiscale. Ces zones « permettraient à des entreprises et à leurs personnels de s'installer sur le territoire français en appliquant dans le périmètre de ces zones des conditions sociales et fiscales *ad hoc*, s'apparentant à celles du pays voisin et [étant] aussi attractives ». Plutôt que de laisser un seul système aspirer entreprises et main-d'œuvre le long d'une ligne, il faut organiser une transition douce entre les deux écosystèmes fiscal-socials coexistants de part et d'autre de la bande frontalière.

Cela ne reviendrait pas à déplacer la frontière économique, puisqu'il ne s'agirait pas de recréer une frontière-ligne, mais plutôt d'appliquer un gradient à travers un espace de transition, par exemple en accordant des dérogations fiscal-socials sur certaines friches industrielles, le cas échéant en les réservant à certains domaines d'activité bien précis. Ces zones de transition pourraient aussi être établies de manière à repousser d'éventuels problèmes de bord sur un arrière-pays peu dense.

Les enjeux auxquels veut répondre le principe de la « zone de transition fiscale » tel qu'énoncé par le Président de la République en février 2019, s'apparentent parfaitement à la problématique lorraine. À cela s'ajoute une convergence d'intérêt avec le principe à l'étude de « réhabilitation des friches ». En effet un groupe de travail consacré à ce sujet a été installé par Emmanuelle Wargon (Secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire).

(1) La forte compétitivité de certains de nos voisins induit une aspiration des entreprises et de la main-d'œuvre au voisinage des frontières.

Le projet de « zone de transition fiscale » répondrait à la problématique du manque d'attractivité de nos territoires. Celui de la « réhabilitation des friches » permettrait, quant à lui, de déterminer les lieux à cibler, sans avoir à trouver des financements *ad hoc* (problématique soulevée par le groupe de travail).

La coalition entrepreneuriale constituée des MEDEF 54 et 57 et de l'UIMM Lorraine porte ce projet, sans exclure de futurs projets de coopération financière en matière de développement de formations adaptées.

En effet, nous sommes convaincus que nous pouvons rééquilibrer nos échanges avec nos voisins, dans une relation gagnant-gagnant. Nos voisins ont des besoins en compétences, mais aussi parfois de foncières ; or, nous disposons de ces ressources. De notre côté, les entreprises françaises et nos territoires peuvent construire des partenariats économiques sur nombre de sujets, comme la formation, les infrastructures de transport...

Aussi, nous pouvons travailler sur une logique de co-investissement entre les pays (financement de l'A31, création en commun de centres de formation, investissement dans l'innovation...), et ainsi partager les coûts induits. Pourquoi ne pas s'inspirer de l'esprit de la Silicon Valley, à savoir créer des centres dispensant des formations co-construites, qui serait alors un facteur d'attractivité de nos entreprises ⁽²⁾ ?

Nos entreprises, poumon de l'économie de nos territoires lorrains, ont un besoin urgent de disposer de solutions concrètes. Elles ne peuvent plus attendre, c'est pourquoi les syndicats patronaux, que sont les MEDEF 54 et 57, et la branche professionnelle majeure, qu'est l'UIMM Lorraine, ont souhaité participer à l'élaboration de ces réponses en s'inscrivant dans le débat au travers de propositions réalistes et réalisables.

Si aucune des mesures envisagées ne devaient voir le jour rapidement, le déficit de main-d'œuvre sur nos territoires lorrains mettrait en danger notre économie locale. En effet, les compétences manqueraient définitivement à nos entreprises, qui dès lors ne pourraient plus maintenir leur activité et leur développement. Et le phénomène transfrontalier qui était, par le passé, une chance pour nos actifs et nos territoires, deviendrait, dans quelques années, leur fossoyeur.

(2) C'est à l'origine un vaste complexe militaro-industriel qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, s'est transformé en une multitude d'entreprises, dont la création a été favorisée par la présence de chercheurs et de techniciens qualifiés.